

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.
(société d'exploration)

**Information exigée aux termes du deuxième paragraphe
de l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec)
(article 115 du Règlement)**

1. *Date prévue du début du placement*

À compter de la date à laquelle la Commission donne son accord ou ne formule pas d'opposition au présent avis et la réception de l'approbation de la Bourse de Croissance TSX.

2. *Description des titres placés*

- (i) Un maximum de 2 046 667 unités, chaque unité étant composée d'une action de catégorie A (*l'action*) et d'un bon de souscription (ci-après *l'unité*); chaque action de catégorie A comporte un droit de vote à toute assemblée des actionnaires, de recevoir tout dividende lorsque déclaré par le conseil d'administration et de se partager le reliquat des biens de la société lors de sa dissolution ou de sa liquidation; chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire une action au prix de 0,65 \$ l'action sur une période de 24 mois à compter de la date de clôture du placement.
- (ii) un maximum de 204 667 bons de souscription de courtier permettant de souscrire un maximum de 204 667 unités de la société au prix de 0,45 \$ l'unité au cours d'une période de 12 mois suivant la date de clôture du placement.

3. *Nombre de titres à placer, le prix et la valeur totale*

- 1) Un maximum de 2 046 667 unités, au prix de 0,45 \$ l'unité, pour une contrepartie globale de 921 000 \$; et
- 2) Un maximum de 204 667 bons de souscription de courtier, à titre de rémunération. Voir l'item 4 ci-après.

4. *Description du mode de placement ainsi que le nom et l'adresse du placeur pour compte chargé du placement*

First Associates Investments Inc., 141 Adelaide Street, Suite 600, Toronto, Ontario M5H 3L5, agira à titre de placeur pour compte et recevra:

- (i) une rémunération en espèces équivalent à 8% du produit brut du placement;
- (ii) à titre de rémunération additionnelle, des bons de souscription de courtier pour un nombre équivalant à 10% des unités vendues, soit un maximum de 204 667 bons de souscription de courtier, chacun lui permettant d'acquérir une unité de la société au prix de 0,45 \$

l'unité; la durée de ces bons est de 12 mois à compter de la date de clôture.

5. *Le produit net que l'émetteur prévoit retirer du placement, les emplois principaux envisagés pour cette somme et les fonds prévus pour chacun de ces emplois*

Le produit net maximum du placement, déduction faite de la rémunération du placeur pour compte sera de 847 320 \$ et sera utilisé de la façon suivante:

- (i) 677 856 \$ sera affecté à des travaux d'exploration sur la propriété O'Brien consistant à un programme de forage d'au moins six trous de 1 000 mètres chacun en vue de vérifier l'extension en profondeur des zones multiples définies à faible profondeur. Ces forages seront faits selon un patron de sections espacées de 500 mètres sur une longueur de 3 kilomètres le long de la propriété à partir de la "zone 36 Est" immédiatement à l'est de l'ancienne mine O'Brien à Cadillac, province de Québec.
- (ii) Fonds généraux de la société: 169 464 \$

6. *Le nom de tout porteur qui vend des titres le cas échéant*

N/A

7. *Le nom de l'autorité compétente pour viser les documents d'information ou pour accorder une dispense, s'il y a lieu*

Les Commissions des valeurs mobilières de la Colombie Britannique, d'Alberta, de l'Ontario et de la Nouvelle Écosse.

8. *Un exemplaire de tout document d'information qui sera remis aux souscripteurs et déposé auprès de l'autorité compétente*

N/A

Rouyn-Noranda, le 5 janvier 2004 tel qu'amendé le 16 janvier 2004.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Par: (signé) Donald Lacasse
Président et Chef de la Direction